



## **Postulat - 23\_POS\_58 - Circé Barbezat-Fuchs et consorts au nom des Vert' libéraux - Pour une adaptation des vacances scolaires au réchauffement climatique**

### Texte déposé :

Il y a ce que nous pouvons faire, à notre modeste échelle, pour lutter contre le réchauffement climatique. Mais il y a aussi ce que nous pouvons ou devons faire pour nous y adapter.

Depuis très longtemps, le Canton de Vaud octroie sept semaines de vacances d'été à ses élèves, horaire sur lequel les séances du Grand Conseil se sont calquées. Mais le réchauffement climatique tend à rendre de nombreuses destinations de vacances de plus en plus infréquentables durant les vacances d'été. Et c'est grand dommage, car de nombreux parents tiennent à faire découvrir à leurs enfants soit la mer, soit de grandes villes comme Venise, Rome ou Barcelone.

D'où l'idée suivante : accorder une semaine de vacances entre l'Ascension et Pentecôte, en réduisant à six semaines la durée des vacances d'été.

En mettant en vacances nos élèves entre le jeudi de l'Ascension et le lundi de Pentecôte, nous leur ménagerions dans les faits des vacances de 12 jours, puisque le vendredi qui suit l'Ascension et le lundi de Pentecôte sont déjà des jours sans école.

Il convient de relever que l'Italie, par exemple, ne considère le jeudi de l'Ascension comme jour férié. Ce qui, en d'autres termes, permet de visiter ce pays pendant des jours ordinaires, donc moins surchargés de touristes. Et c'est probablement aussi la situation dans de nombreux autres pays.

Quant aux parents, nous observons déjà que de nombreux adultes prennent pour vacances cette semaine séparant l'Ascension de Pentecôte, ayant déjà fait ce calcul de « 12 jours de vacances au prix de 5 ou 6 ».

Quant au raccourcissement des vacances d'été, relevons par exemple que Neuchâtel a des vacances scolaires d'été de six semaines et Berne... de cinq !

Il convient de rappeler que l'Ascension est fixée 39 jours après Pâques, dont la date varie en fonction des lunaisons. Ainsi, le jeudi de l'Ascension se situe presque toujours au mois de mai, mais les extrêmes peuvent aller du 30 avril au 3 juin. Est-ce un problème ? A discuter.

Sur le plan institutionnel, la planification des vacances est une pure compétence cantonale. La Loi sur l'enseignement obligatoire fixe à 14 semaines la durée totale des vacances, mais c'est le département, dans ce cadre, qui établit les dates des vacances scolaires.

Nous avons donc l'honneur de proposer, par voie de postulat, que cette adaptation de nos vacances scolaires vaudoises au réchauffement climatique fasse l'objet d'une étude.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alberto Mocchi (VER)
2. Aurélien Demaurex (V'L)
3. Blaise Vionnet (V'L)
4. Cloé Pointet (V'L)
5. David Raedler (VER)
6. David Vogel (V'L)
7. Géraldine Dubuis (VER)
8. Graziella Schaller (V'L)
9. Jacques-André Haury (V'L)
10. Jean-François Chapuisat (V'L)
11. Jean-Louis Radice (V'L)
12. Jerome De Benedictis (V'L)
13. Laurent Balsiger (SOC)
14. Marc Vuilleumier (EP)
15. Nathalie Jaccard (VER)
16. Oscar Cherbuin (V'L)
17. Pierre Fonjallaz (VER)
18. Sébastien Humbert (V'L)
19. Séverine Evéquoze (VER)
20. Vincent Bonvin (VER)
21. Vincent Keller (EP)
22. Yannick Maury (VER)